HAZEBROUCK

BARAQUEMENTS. — Les intéressés qui se sont fait inscrire sur la liste ouverte chez M. Vandevelde en vue d'obtenir un logement ou baraquement, sont invités à renouveler leur inscription à la Mairie, en indiquant : leur adresse actuelle ; la composition de leur famille ; le nombre de places qu'ils désirent obtenir dans leur baraquement. Faute de s'informer de leur numéro d'ordre, comme cela s'est pratiqué précédemment, ils s'exposent à n'être servis qu'au fur et à mesure des vacances.

En outre, des affiches apposées ultérieurement indiqueront les baraquements qui deviendront disponibles.

ALLOCATIONS AUX RÉFUGIÉS. — Les réfugiés figurant sur les états de paiement du chapitre 1er qui n'ont pas encore renouvelé leur demande sont informés : 1° qu'ils ont à renouveler ladite demande d'allocation avant le 10 janvier 1921 ; 2° qu'ils sont tenus de produire de nouveaux certificats de salaire et médicaux. Faute de se faire inscrire, ils sont rayés d'office.

TROMPERIE SUR LE POIDS. — Au cours d'une visite effectuée sur le marché par M. Terry, commissaire de police, procès-verbal a été relevé à la charge de la femme S... Emma, 48 ans, fermière à Hazebrouck, qui vendait du beurre avec des manquants de 10 grammes par litre.

DUNKERQUE
Dans la Batellerie

Sous la présidence du camarade Vannoremberghe, ayant pour assesseurs les camarades Lecoustre et Loens, les bateliers syndiqués ont tenu une assemblée le samedi 22 janvier, à la salle l'Avenir. Sept cents bateliers y assistaient.

Louis LOUIS, président du syndicat, y a pris la parole pour expliquer à l'assemblée le jeu et les avantages du décret du 11 janvier, réglant l'organisation des « bureaux de tour ».

Il a, de plus, exposé l'action du syndicat dans tous les centres de batellerie, montrant combien les intérêts tout triompher leurs revendications en restant unis sous la bannière syndicale. Il a cité en particulier la récente victoire remportée à Béthune.

Enfin, il a annoncé qu'une réunion paritaire aurait lieu pour le règlement du conflit actuel et qu'on pouvait en espérer une issue favorable.

L'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

« Les bateliers réunis à Dunkerque le 22 janvier, salle l'Avenir, après avoir entendu le camarade Louis LOUIS, approuvent ses déclarations, donnent mandat aux délégués du syndicat à la commission paritaire, de proposer les modifications à la réglementation du bureau de tour, de façon à le faire fonctionner selon le décret du 11 janvier 1921, et se séparent aux cris de : Vive le Syndicat !

Le Meeting du Cartel des services publics

Le meeting du cartel des services publics a eu lieu à Dunkerque le 16 janvier, à 16 heures, salle l'Avenir.

Le camarade Métayer, secrétaire général du Syndicat national des douanes actives, délégué du Cartel, y exposa les raisons de la vie chère et montra qu'elle est due surtout aux accapareurs et à une oligarchie financière et commerciale, qui ne se soucie que de ses propres intérêts, il prouva, textes en mains, que le droit syndical n'peut être contesté aux fonctionnaires et est indispensable pour la réorganisation administrative.

A l'issue de cette réunion, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les fonctionnaires des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, réunis au nombre de 600, salle de l'Avenir, à Dunkerque, demandent : 1. Le maintien de l'indemnité de régions dévastées ; 2. L'augmentation de l'indemnité de résidence ; 3. Que les parents infirmes, à la charge de fonctionnaires, entrent en ligne de compte pour le calcul de l'indemnité pour charges de famille ; 4. Approuvent le projet de relèvement des indemnités de cherté de vie établi par le Cartel intersyndical ; 5. Protestent énergiquement contre le projet de statut déposé par le Gouvernement, contre les poursuites intentées aux syndicats et contre la dissolution de la C. G. T. »

UNE ŒUVRE MÉRITANTE

L'Association des Mutilés et Réformés de guerre de l'arrondissement de Dungerque, qui groupe actuellement plus de onze cents victimes, organise une grande tombola au profit de sa caisse de secours.

C'est là une entreprise des plus louables.

On sait les nombreux services rendus par cette œuvre éminente : son organisation assure à tous ses membres non seulement un service de renseignements, de placement et de démarches, mais encore une entr'aide mutuelle qui a permis d'allouer pendant l'année 1920 une somme de plus de trente mille francs, soit en nature, soit en espèces.

L'Association adresse à la population de Dunkerque et de ses environs l'émouvant appel suivant :

« A ces braves, ne devez-vous pas un peu de ce bien-être qui vous revient ces jours ? Sachez donc leur donner en retour un peu de reconnaissance. Dunkerquois et Flamands, grands et petits, riches et pauvres, tous vous voudrez, n'est-ce pas, y contribuer chacun suivant vos moyens, les uns en offrant un lot et les autres en achetant un billet. »

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Aujourd'hui lundi, à 8 heures, le grand drame populaire de Xavier de Montépin : « La Joueuse d'Orgue », avec comme principaux interprètes M. Portal, Mme Brun-Lange, et la petite Andrée Capon.

— Demain mardi, « Nos Nouveaux Riches », par le Caveau Lillois.

— Jeudi, création à Lille de « La Marraine de l'Escouade », une opérette en trois actes dont le livret est de M. Mouézy-Eon, l'heureux auteur de « Tire-au-Flanc », de joyeuse mémoire.

THEATRE DE L'UNION

TOUS LES JOURS A 7 HEURES 1/2
DIMANCHE, JEUDI ET FÊTES
MATINÉES A 2 h. 1/2 — SOIRÉES A 7 h. 1/2

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 3 h. 1/2.

La Vie Ouvrière

Dans le Textile

Le Conseil national du Textile, qui s'est réuni à Paris les 18 et 19 janvier, a pris d'importantes décisions et vœux, concernant la question du chômage, le contrôle ouvrier de la journée de 8 heures, ainsi que l'importante question de la discipline syndicale, qui se termine après une assez longue discussion, mais toujours courtoise. L'ordre du jour ci-dessous fut voté par 20 voix contre 3 :

POUR LA DISCIPLINE SYNDICALE

« Le Conseil national, après avoir pris connaissance des agissements des minoritaires, malgré les décisions du Congrès confédéral, estime qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures ;

» Considérant que les minoritaires ont décidé, dans leurs divers Congrès, de donner leur adhésion à la 3e Internationale de Moscou, et que de plus ils ont décidé de constituer des Comités de fédérations et d'unions régionales, lesquels comités seront réunis par un comité central, sorte de C. G. T. minoritaire, déclare que cette action constitue une œuvre de division syndicale et ouvrière, et d'autant plus caractérisée qu'elle est secondée par la formation de noyaux dans les Syndicats, lesquels sont chargés d'opérer la scission dans les organisations ;

» Considérant, en outre, que cette entreprise de désorganisation, de dissociation et de méfiance au sein des Syndicats, ne peut être mûrie, puisqu'elle a été annoncée publiquement par la « Vie Ouvrière », organe officiel des minoritaires, entreprise qui a eu un commencement d'exécution,

» Déclare qu'il est inadmissible pour un Syndicat d'appartenir à deux organismes différents et qui se combattent, de même qu'à un ouvrier d'appartenir à deux syndicats, ce qui d'ailleurs serait nuisible à l'action ouvrière et rendrait la coordination des efforts impossible dans les luttes à mener contre le patronat ;

» Le Conseil national estime que l'organisation syndicale doit être indépendante de tout parti politique, et qu'enfin sa position en face des problèmes économiques ainsi que son action ne doivent être déterminées que par elle-même ; ces garanties essentielles sont reconnues et affirmées par la résolution d'Amiens, alors qu'au contraire les conditions de la 3e Internationale de Moscou exigent la subordination et la soumission de l'organisation syndicale au parti politique communiste ;

» En conséquence, vu la résolution votée au Congrès national de Rouen, d'une part, et celle votée au Congrès confédéral d'Orléans d'autre part, confirmant la résolution d'Amiens, déterminant l'orientation syndicale, le Conseil national dénonce l'œuvre qui peut porter une atteinte grave à l'unité ouvrière et compromettre le développement syndical, alors que par les temps qui courent, l'unité d'action est indispensable plus que jamais.

» Estime que les Syndicats fédérés qui donneraient leur adhésion aux dits comités, se mettraient en opposition formelle avec les décisions des Congrès, décisions qu'ils ont le devoir de respecter, de même que la Commission et le Conseil national ont le devoir de les appliquer ;

» Met en garde les syndicats fédérés contre toute adhésion aux dits comités par laquelle ils se mettraient en dehors de l'Internationale syndicale d'Amsterdam, à laquelle adhère la Fédération, et, par voie de conséquence, en dehors de la Fédération du textile. »

L'annexe suivant a été ajouté à la précédente résolution :

« Le Conseil national fédéral, afin de donner la suite nécessaire à la résolution relative à la discipline syndicale, décide :

» 1. Que cette résolution sera communiquée à tous les syndicats fédérés ;

» 2. Tout syndicat qui aura donné son adhésion au C. S. R., sera rappelé au respect de la résolution sur la discipline syndicale et invité à fournir des explications et renseignements sur la décision qu'il aura prise.

» Après quoi :

» La Commission exécutive mandatée par le Conseil national, pour l'application de la résolution, et après avoir usé de l'impartialité nécessaire, se verra dans l'obligation de donner suite à la résolution. »

A. BAUCHE,
Membre de la Commission exécutive de la Fédération nationale du Textile.

SYNDICAT DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE DU NORD

Il est rappelé aux membres du Syndicat qu'une assemblée générale aura lieu le 27 janvier à la Bourse du Travail de Lille, 186 bis, rue de Paris, à 4 heures, et qu'ils sont instamment priés d'y assister en aussi grand nombre que possible, en raison de l'importance de l'ordre du jour.

Il importe qu'ils prouvent, par leur présence, que le Syndicat est vivant et prospère, en dépit des attaques conjuguées dont il est l'objet de divers côtés.

Le Secrétaire : F. CARRIN.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

DANS LE TEXTILE

Lundi 24 janvier 1921, à 17 heures 30, salle de la Bourse du Travail, réunion de tous les délégués des filatures et retorderies de coton, filatures de lin, chanvre, tissages, filteries, tulle, blanchisseries, teinturerie.

Etant donné l'urgence et l'actualité des questions à discuter, la présence de tous les délégués est indispensable ; que nos camarades des filatures veuillent que ceux des tissages se fassent représenter.

Le secrétaire : A. BAUCHE.

MARDI

AUX OUVRIÈRES EN CONFECTIONS

Les ouvrières n'étant pas encore en possession de leur carte pour l'année 1921 sont priées de venir la retirer à la permanence qui sera ouverte le mardi 25 et mercredi 26 courant de 2 à 6 heures à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

La Commission.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulevard Sébastopol, qui visite notre région depuis de nombreuses années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER, le seul qui ait obtenu le diplôme à l'Exposition de Lille en 1920, invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :

LILLE, les 25 et 26 janvier, Hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune.
Armentières, 27, Hôtel du Nord et du Comte d'Egmont réunis.
Aire-sur-la-Lys, 28, Hôtel de la Clef d'Or.
Dunkerque, 29, Hôtel du Commerce.
Tourcoing, 30 janvier, Hôtel des Voyageurs, rue du Brun-Pain.
Hazebrouck, 31 janvier, Hôtel du Nord.
Boulogne-sur-Mer, les 1er et 2 février, Hôtel de France.
Calais, 3, Hôtel Meurice.
Lens, 4, Hôtel de la Renaissance.
Garvin, 5, Hôtel du Cygne, rue de Lille.

L'éminent aide de M. Glaser recevra à :

Menin, 25 janvier, Hôtel de l'Etoile.
Tournai, samedi 29 janvier, Hôtel de Paris, place Crombé.
Renaix, 30 janvier, Hôtel de Mons.
Courtrai, 31 janvier, Hôtel du Nord.
Mouscron, 1er février, Café du Commerce, Grand'Place.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE
Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

MERCREDI

SYNDICAT DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS DES TRAMWAYS DE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING (Mongy) ET LEURS BANLIEUES (Section de Lille).

Camarades, la commission syndicale organise deux grandes assemblées générales le mercredi 26 janvier, à 8 heures du matin pour les équipes de nuit et à 6 heures du soir pour les équipes de jour, salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

Ordre du jour : « 1. Nos revendications en cours pour les ouvriers et manœuvres des ateliers, remises et voies et le personnel du mouvement ; 2. l'ouverture du magasin syndical : les dernières explications concernant son fonctionnement ; 3. la situation de nos camarades de Roubaix-Tourcoing (Mongy) ; 4. étude de la situation concernant l'organisation du chômage ; 5. protestation contre le jugement condamnant la C. G. T. à la dissolution. »

Pour la Commission et par ordre,

Le Secrétaire administratif : G. BARATTE.

SYNDICAT DES CHARPENTIERS MENUISIERS

Assemblée générale le mercredi 26 courant au siège 186 bis, rue de Paris, à la Bourse du Travail (petite salle).

Prière aux camarades, n'étant pas à jours de cotisations de se mettre en règle pour l'assemblée générale.

Vu l'ordre du jour, tous se feront un devoir d'y assister.

Le secrétaire : A. PLANQUE.

LA GRIPPE

La Grippe est une maladie infectieuse générale, c'est-à-dire qu'elle atteint tous les appareils de l'économie, le système nerveux, le cœur, l'appareil digestif et surtout les poumons.

Elle vient on ne sait d'où, et va on ne sait où ; pernicieux produit d'implantation, graine qui germe, ivraie qui s'impose, bacille désespérément envahisseur devant lequel tous se courbent et qui ferait presque croire au paradoxe de Fontenelle que la « santé est l'oubli qui fait valoir les zéros de la vie ».

Il semble que ce soit l'apanage des grandes villes, surtout des quartiers populeux, que de payer tribut à cette orgueilleuse ennemie de qui on pourrait dire :

Le pauvre en sa mansarde où le chaume le couvre,
Est soumis à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

Le brouillard, l'humidité sont les causes habituelles de la grippe. Les pilules et les fioles s'entassent, chacun a un traitement à recommander et cela n'empêche pas le pauvre grippé de traîner son mal sans grande amélioration. Par contre, il y a ceux qui savent et qui vont droit au remède qui agit — et qui agit immédiatement — au :

Sirop de l'Abbaye "AKKER"

Toutique et pectoral

C'est la première fois qu'on oppose à la grippe un adversaire capable de l'arrêter dans sa marche dévastatrice. Il était bon de le rappeler à ceux qui ne savaient pas comment se défendre contre une ennemie aussi redoutable.

En vente dans toutes les pharmacies. Le flacon de 250 gr. 7 fr. 50., de 500 gr. 12 fr., de 1000 gr. 20 fr. Exiger la signature L. J. Akker. Dépositaire général : L. DANJOU, Parmacien à Lille (Nord).

ENVIONS M. FUSSY

Le jeune Fussy Joseph, demeurant à Bonny (Seine-et-Loire), écrivait récemment à M. Barret ce qui suit :

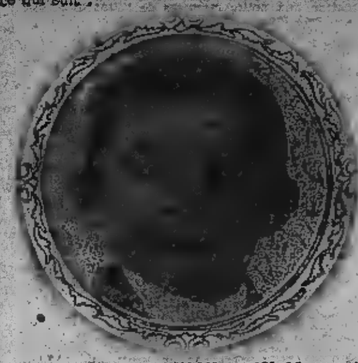

M. FUSSY. (Cl. Marmorat.)

« Je suis bien heureux de pouvoir vous dire que les Pilules Pink ont été bonnes pour moi. J'ai souffert de l'estomac pendant quatre mois horriblement et ce qu'on m'avait fait prendre n'avait donné aucune amélioration. Alors, j'ai voulu prendre les Pilules Pink. Au bout de quinze jours, j'allais mieux, je mangeais avec appétit et digérais parfaitement. Cela a été si rapide que je n'ai pas eu besoin de prendre la cure de six boîtes. C'est un ami qui a pris le reste et, à lui aussi, elles ont fait beaucoup de bien. »

La dyspepsie ruine les hommes. Elle est une entrave sérieuse à l'accomplissement de leurs devoirs. Quand l'estomac est malade, tout le système est en déroute. Comment travailler quand on se sent torturé, que la douleur vous étreint.

Les Pilules Pink sont assimilées parfaitement. Elles enrichissent le sang, tonifient les nerfs. Sous leur influence, tous les organes font leur travail sans trouble, sans effort. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, maux d'estomac, troubles nerveux, neurasthénie.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Balzac, Paris ; 4 fr. 50 la boîte, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

SYNDICAT DES PRESSEURS ET PRESSEUSES EN CONFECTIONS DE LILLE ET ENVIRONS

Les membres de cette organisation sont priés d'assister à leur réunion générale, laquelle aura lieu mercredi 26 courant, à 5 heures 1/2 précises du soir, dans la grande salle de la Bourse du Travail de Lille, 186 bis, rue de Paris.

Ordre du jour : « Procès-verbaux ; correspondance ; distribution circulaire ; cotisations ; renouvellement des commissions administrative et de contrôle ; lecture du rapport moral et financier de la commission de contrôle ; de la solidarité : compte-rendu de la réunion intersyndicale de l'Habillement ; rapports des délégués : a) au Congrès extraordinaire de l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord ; b) à la réunion de la Fédération locale (Bourse du Travail de Lille). »

Vu l'importance de l'ordre du jour, tous se feront un devoir d'être présents.

Le Secrétaire : Oscar BLANDEL.

N. B. — Le trésorier sera à la disposition des presseurs et presseuses chômant totalement, une heure avant la réunion générale, au même endroit, pour renseignements indispensables et inscriptions. O. B.

Tribune Politique

La Direction de « l'Humanité »

On sait qu'à la suite du Congrès de Tours, la nomination des membres du Comité directeur de l' « Humanité », a été déclarée irrégulière par les délégués et les élus de la minorité, qui décidèrent d'en appeler à l'assemblée générale des actionnaires de la société propriétaire de l' « Humanité ».

Cette assemblée se tint samedi 22 janvier, dans les bureaux du journal.

Le vote sur la ratification des Administrateurs désignés par le Congrès de Tours donna les résultats suivants :

Actions représentées : 4.091.
Pour la ratification 2.912
Contre 1
Abstentions 1.179

Ce vote valide donc provisoirement la désignation comme administrateurs de l' « Humanité », des citoyens :

Russolelli, Cachin, Clamamus, Frossard, Lorlot, Paul Louis, Victor Méric, Philbois, Daniel Renoult, René Raynaud, Rochereuil, Louis Sellier, Boris Souvarine, Rimailhac.

Louise Bodin, Bonnaud, Brunel, suppléants

Au début de la séance, le citoyen Léon Blum avait lu une déclaration par laquelle lui et ses amis considéraient la convocation des actionnaires de l' « Humanité » comme irrégulière, décidaient de s'abstenir dans le vote et de se retirer.

Cachalinat, détenteurs d'actions du Parti, les a réparties au prorata des votes de Tours :

1.560 aux socialistes (S. F. I. C.) ;
644 aux socialistes (S. F. I. O.).

L'Evolution socialiste
A ROUBAIX

Les membres du Parti Socialiste de Roubaix se sont réunis hier matin, à 10 heures, à « La Paix », pour manifester leurs intentions au sujet de la IIIe Internationale.

Verfeuil et Verhelle étaient venus pour prendre la parole en faveur de la IIIe Internationale.

De son côté, Lebas devait parler en faveur de la IIe Internationale. Craignant une discussion orageuse, le bureau décida que ni l'un, ni les autres ne parleraient.

Verfeuil et Verhelle passèrent alors dans la salle du café et, devant un auditoire de 300 à 400 personnes, développèrent leurs idées.

Dans la grande salle, pendant ce temps, on procédait au vote. Il donna les résultats suivants :

Pour la IIIe (motion Cachin), 253 ; pour la IIe (motion Longuet), 256 ; absents, 203.

Sur les 36 conseillers municipaux, dix se sont déclarés pour la IIIe.

A TOURCOING

La section spécialiste de Tourcoing s'est réunie samedi soir et, à l'unanimité, moins une voix, a décidé l'adhésion à la IIIe Internationale.

POUR JUGER IL FAUT VOIR ET ENTENDRE

MM. COUPLEUX Frères vous invitent à venir écouter le nouveau PIANO sortant de leur usine. Cela suffira pour vous convaincre de sa supériorité. Son prix est réellement avantageux. Le résultat extraordinaire obtenu provient de sa fabrication soignée et aussi de l'application des procédés nouveaux et brevetés.

AUDITION : 24, Rue Esquermoise, LILLE

CRÉDIT DU NORD

CAPITAL : 125.000.000 ; VERSÉ : 31.250.000
RÉSERVES : 30.000.000

SIÈGE SOCIAL A LILLE
4, 6, 8, R. JEAN-ROISIN — 19, R. NATIONALE

Toutes Opérations de Banque
94 SUCCURSALES, AGENCES ET COMPTOIRS

Bulletin Commercial

PARIS, 22 janvier :

VIANDES (Halles Centrales). — Arrivages, 250,150 kilos. — Bœufs, quartier de derrière, 4,50 à 9,40 ; quartier de devant, 4 à 6,50 ; aloyau, 5 à 13,50 ; cuisses 5 à 8,60. — Veau extra, 1re qualité, 9,50 à 11,30 ; 2e, 7,60 à 9,70 ; 3e, 5 à 7,50. — Mouton, 1re qualité, 8,50 à 12,80 ; 2e, 7 à 8,40 ; 3e, 4 à 6,90 ; gigots, 9 à 14 ; carrés parés, manque. — Porcs entiers, 1re demie, 1re qualité, 9 à 9,30 ; 2e, 6,40 à 8,30 ; filets, 8,40 à 12,50 ; jambon, 6 à 10.

BEURRE. — Arrivages en mottes, 3.470 kilos ; en livres, 65 ; fermiers Isigny, 15 à 18 ; centrifuge Normandie, 15 à 18 ; Bretagne, 14,50 à 18 ; Charente Poitou, 17 à 18 ; marchands Normandie, 12,50 à 18 ; Bretagne, 10 à 12,50.

ŒUFS. — Arrivages, 827 ; Normandie extra, 590 à 645 ; choix, 550 à 580 ; Bretagne, choix, 520 à 590 ; autres, 480 à 510 ; étrangers, 400 à 430.

VOLAILLES. — Canards rouennais, 30 à 34 ; Nantais, 29 à 33 ; fermés, 15 à 25. — Dindonneaux morts Nantais, 35 à 55. — Poules Bretagne, pièce, 10 à 12,50.

LE HAVRE, 22 janvier :

CAFÉS. — Tendance calme. Ventes, 1.500 sacs. Janvier, 126 ; février, 125 ; mars, 149 ; avril, 114,75 ; mai, 112 ; juin, 109 ; juillet, 106,75 ; août, 106,25 ; septembre, 104 ; octobre, 102,50 ; novembre, 102,50 ; décembre, 102,50.

MARCHES DE LA REGION

ARRAS, 22 janvier :

Beurre, 8,75 à 9 fr. la livre. — Œufs, le quarteron, 15,60 à 17 fr. — Poulets, 12 à 20 fr. — Lapins, 12 à 15 fr.

BESTIAUX. — Quoique l'approvisionnement ait été relativement important, 300 têtes environ : vaches, génisses ou taureaux, les transactions ont été difficiles, avec tendance ferme à la baisse.

Les bonnes laitières flamandes se vendaient de 3.400 à 4.500 fr. — Les 2es catégories, de 2.800 à 3.300 fr. — Les génisses prêtes, de 2.800 à 3.500 fr. — Le gras, de 4,50 à 5,40 le kilo vivant, suivant âge et qualité.

AIRE-SUR-LA-LYS, 22 janvier :

BESTIAUX. — Veaux gras, 8,50 à 9,75 le kilo ; petits veaux, 115 à 120 fr. — Porcs gras, 6,50 à 7 fr. le kilo.

Poulets, 28 à 36 fr. — Poules, 35 à 40 fr. — Canards, 30 à 35 fr. — Pigeons, 5 à 6 fr. (les deux). — Lapins, 5 à 18 fr. pièce. — Beurre, 15,50 à 17 fr. le kilo. — Œufs, 14 à 16 fr. les 26.

PERNES-EN-ARTOIS, 20 janvier :

BESTIAUX. — Les vaches laitières de bonne qualité sont rares, les cours se tiennent rendus de 4.200 à 4.000 fr. les génisses prêtes ; de 2.800 à 3.400 fr. les aleinières ; de 1.900 à 2.400 fr. le gros ; de 4,50 à 5,50 selon âge et qualité. — Porcs gras, de 7,10 à 7,35 le kilo vif. — Porcelets, de 130 à 200 fr. la pièce. — Coureurs, de 210 à 340 fr. la pièce.

VOLAILLES. — Poules, 28 à 30 fr. la couple. — Poulets, 15, 16 et 18 fr. la pièce. — Lapins gras, 16, 18 et 20 fr. la pièce ; moyens, 8 à 10 fr. la pièce ; petits, 3 fr. la pièce. — Oies, 28 et 30 fr. la pièce. — Dindes, 30 à 32 fr. la pièce. — Canards, 14 à 16 fr. la pièce. — Pigeons, 5 et 6 fr. la couple.

BEURRE ET ŒUFS. — Marché animé et bien approvisionné. Le beurre s'est vendu à 9 fr. la livre et quelques livres à 9,50, malgré que le cours le plus haut eût été taxé à 9 fr. Quelques procès ont été dressés à ceux qui le vendaient au-dessus de 9 fr. — Œufs, 14 et 15 fr. le quarteron.

STEENVOORDE, 22 janvier :

46 blocs de beurre pesant 920 kilos. — Beurre en blocs, les deux kilos, de 34 à 37 fr. — 428 kilos de beurre en pièces, 8,50 à 9 fr. la livre.

2.000 œufs, 15 à 16 fr. les 26.

CAMBRAI, 22 janvier :

Achat direct à la culture, les 100 kilos : Blé, 100 fr. — Avoine, 53 à 54,50. — Escourgeon, 75 à 77 fr. — Les mille kilos : Paille d'avoine, 75 fr. ; paille de blé, 90 à 95 fr. ; fourrages, trèfles 1re coupe, 260 à 280 fr. ; 2e coupe, 255 à 275 fr. ; luzerne, 1re coupe, 275 à 300 fr. ; 2e coupe, 270 à 295 fr.

Féverolles, les 100 kilos, 70 à 75 fr. — Houblon, les 50 kilos, 300 fr. — Cossettes de betteraves, les 100 kilos, 60 fr. — Pommes de terre, les 100 kilos, 25 à 35 fr.

Vente à la culture. — Tourteaux-nourriture, lin 95 à 98 fr. ; arachides, 74 à 85 fr. — Tourteaux engrais, colza, 65 fr. — Nitrate de soude, 115 fr. — Sulfate d'ammoniaque, 138 fr.

ACHAT au MAXIMUM de tous TITRES et VALEURS
BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE
Paiement comptant
BANQUE 5, RUE CAMBON, PARIS (1er arrt)
ON PEUT TRAITER PAR CORRESPONDANCE

TRISTYL-NOYON

MADAME VOUS GUÉRIREZ

Par son action merveilleuse,
Par la guérison rapide qu'il apporte aux femmes qui souffrent,
Par ses propriétés remarquables et ses effets curatifs,

Le TRISTYL-NOYON est supérieur à tous les produits que vous avez essayés. Il agit d'une façon certaine et immédiate contre les troubles de la menstruation, les Règles douloureuses, les Retards, etc., qu'il calme en 5 minutes infailliblement.

FEMMES, VOTRE SANTÉ EST EN JEU

Seul, le TRYSTIL-NOYON vous délivrera des migraines, des névralgies, et de toutes les douleurs causées par la mauvaise circulation ou le fonctionnement irrégulier de vos organes.

Le TRISTYL-NOYON est le spécifique des maladies de la femme (métrites, fibrômes, spasmes nerveux, etc.) et le seul remède qui agisse de suite contre les maladies du retour d'âge.

Son action est certaine ainsi que l'attestent de nombreux témoignages émanant du corps médical et des malades reconnaissantes.

Lisez cette lettre d'un éminent praticien :

...De traitement est certainement incomparable. Plusieurs malades que je désespérais de guérir, lui doivent la santé et la fin de leurs maux. Le fait que je vous signale aujourd'hui est particulièrement remarquable. Ma cliente avait essayé en vain de nombreux traitements et le cas semblait désespéré. Après la première semaine les douleurs étaient disparues, l'appétit revenait et l'amélioration s'accentua très rapidement.....

FEMMES, vous ne devez plus souffrir

Seulement exigez bien le véritable TRISTYL-NOYON, le seul remède vraiment efficace. — Envoi franco contre mandat de 4 fr. 40 aux Laboratoires H. NOYON, à Roubaix, et à Paris, 28, rue Auber.

Renseignements discrets et gratuits en demandant la brochure R.

Dépôts à Roubaix : Phie Augeni, Blanchard, Corbeaux, Deroubaix, Drion, Duburcq, Farvaille, Flavigny, Leeru, Marguery, Marron, Noyon, Watrelos. — Dépositaire : Verhaegne, à Tourcoing ; Boyaval, Dubois, Fièvet, La Prévoyance, N.-D. de Lourdes, — à Lannoy : Dujardin, Looten, — à Roux : Samson, — à Wattrelos : Blanchaert, Meslin. — à Mouvaux : Montaigne.

FEUILLETON DU *RÉVEIL DU NORD*. — N° 4

LES DEUX GAMINES

Grand Ciné-Roman en 12 épisodes
De Louis FEUILLADE
Adapté par Paul CARTOUX

FILM GAUMONT

PREMIER ÉPISODE

FLEUR DE PARIS

LE FOX-TROT AU COUVENT

Après des présentations et des mots de bienvenue, Chamberlin brusquait ses adieux aux fillettes. Il était bien inutile de raviver dans leur cœur toutes les émotions de la veille. Il les embrassa tendrement, reçut de Sœur Véronique toutes les assurances qu'elles seraient heureuses et s'en fut, sans se laisser le temps de trop s'attendrir.

— C'est un très bon homme, votre parrain, mes enfants, dit la Supérieure, quand Chamberlin fut parti. Quelle est sa profession ?

— C'est Chamberlin, répondit Gaby, pour qui ce seul nom devait tout dire...

Mais Ginette, moins naïve, ajouta cette explication :

— Vous savez... le grand comique des Folies...

La Supérieure ne savait pas. Elle conclut, avec un léger accent de reproche dans la voix : « Ah ! c'est un artiste... » et pour ne point insister sur ce sujet un peu trop profane, elle entraîna les enfants vers la cour du pensionnat où s'ébaudissaient, à l'ombre des platanes, des fillettes heureuses de vivre...

Ginette et Gaby eurent vite fait connaissance avec leurs compagnes. La jeunesse a ce privilège de n'avoir pas de méfiance. Les nouvelles venues étaient douces, aimables, elles appelaient dans ce couvent provincial leur sourire de petites Parisiennes, une aisance, un entrain qui faisaient la joie de tout le monde, même des sœurs.

Et la vie était calme dans cette grande demeure paisible où les jours semblaient aussi purs que l'air qui venait des montagnes et des champs. La régularité de l'existence, les classes, les récréations, les repas et le Seigneur, en faisaient tout le charme tranquille. Ginette, qui n'avait pas oublié Marseille et la mystérieuse rencontre de son père, trouvait un apaisement à son angoisse et à son chagrin. Gaby n'avait jamais joué de meilleur cœur...

Au dortoir, que de bonnes parties l'on faisait, quand la sœur surveillante avait fini sa ronde !

Un soir, entre autres, les élèves s'étaient réunis autour des Parisiennes, et leur avait dit : « Montrez-nous donc les danses à la mode dont on parle tant... » Et pendant quelques instants, dans la grande pièce fraîchement aux rayons de lune, au milieu des lits défaits, on avait assisté à ce spectacle étrange : Ginette et Gaby en chemise de nuit, fredonnant un air de fox-trott et dansant les pas saccadés. Bel délicieux de fantaisie et de candeur ! Les petites provinciales s'essayaient à imiter leurs professeurs et toute cette enfance tournait et se balançait parmi les éclats de rire !

Mais... il y eut soudain une spectatrice qui n'était pas invitée... La sœur surveillante avait entendu dans le dortoir des bruits de pas suspects et elle avait discrètement ouvert la porte. Elle ne put retenir un « oh ! » de surprise. Il y eut une seconde d'arrêt, puis de silence. Une baguette de fée n'eût pas transformé plus vite un dancing en chambre à coucher. Toutes les fillettes se précipitèrent vers leur lit, se glissèrent sous leurs draps, et feignirent de dormir de toute leur âme innocente...

Mais, Ginette — le professeur — avait eu moins d'adresse pour se cacher, et la religieuse n'eut pas de mal à deviner qu'elle avait été l'initiatrice de ses compagnes à ces plaisirs défendus.

— C'est bien, mademoiselle, dit gravement la surveillante, vous aurez à répondre demain de ce petit scandale...

Le lendemain matin, Ginette et Gaby comparaissaient dans le bureau de la Supérieure, devant un petit tribunal composé de sœur Véronique et de la surveillante elle-même. Gaby ne comprenait pas toute la gravité de sa faute, mais Ginette était un peu honteuse d'avoir à s'expliquer devant celle qui n'avait eu pour elle que des sourires.

— Mademoiselle, dit sœur Véronique, je suis très surprise de ce que m'apprend la surveillante. Vous avez provoqué, ici, la nuit dernière, un grand désordre, en introduisant des mœurs de la capitale que la morale et la religion réprouvent.

Ginette essaya de protester. La sœur surveillante l'interrompit.

— Ma mère, si vous aviez vu cette abomination !

La sœur supérieure en elle-même sourit un peu à ces larmes qui lui paraissaient dépasser peut-être la pensée de la jeune religieuse, et dit, non sans une certaine ironie :

— Mademoiselle, votre conduite n'a pas d'excuse, et nous allons prendre une sanction. J'ai le plus vif désir de me faire une opinion exacte sur le mauvais exemple que vous avez donné à vos compagnes. Je veux voir de mes yeux.

— Vous voulez que l'on vous montre le fox-trott ? dit Ginette, qui n'en croyait pas ses oreilles.

— C'est bien cela, dit la supérieure, le fox-trott.

Ginette et Gaby hésitèrent, mais c'était un ordre, et l'aînée des fillettes, commençant à fredonner le « Pélican », enlaça sa sœur et se mit à danser comme elle avait fait le veille, au soir, mais cependant avec plus de timidité, puis peu à peu le rythme de la musique l'entraîna et, devant la sœur surveillante et la Supérieure, elle « fox-trotta » avec autant d'aisance qu'elle le faisait jadis à Paris, mais plus des yeux indulgents de sa maman.

La Supérieure eut un geste qui prima un léger mécontentement, puis peu à peu, gagnée sans doute par le rythme délicieux de la mélodie, mais surtout par le charme innocent de ce petit couple qui sautait et tournait avec tant de plaisir, scanda de la tête le « Pélican ». La surveillante la regardait avec stupeur. Pourtant, le tribunal semblait décidément conquis à l'indulgence.

— C'est bien, dit soudain la Supérieure, ou plutôt c'est mal. Vous, Ginette, vous me conjuguerez le verbe « scandaliser ses compagnes au dortoir », quant à vous, Gaby, vous irez au piquet.

Ginette et Gaby, enchantées d'en être quittes à si bon compte, se sauvèrent en dissimulant leur joie, et sœur Véronique, restée seule, semblait écouter encore en souriant ce petit air exotique qui lui revenait à l'oreille comme un ramage de gamines et d'oiseaux.

A la récréation de l'après-midi, Gaby, dans la cour, fut envoyée en pénitence, le nez au mur, cependant que Ginette, seule dans une classe, conjuguait péniblement :

« Je scandalise mes compagnes au dortoir ;

« Tu scandalises tes compagnes au dortoir...

Elle s'appliquait, et malgré qu'elle eût pris la résolution de faire sa punition le plus vite possible, elle avait une envie folle d'aller jusqu'à la fenêtre, sous laquelle jouaient ses compagnes.

Elle y courut, aperçut Gaby qui faisait la moue en regardant les pierres de la demeure, et lui envoya un baiser...

C'est toujours dans ces petits moments de tristesse que l'on pense aux jours heureux. Un instant, Ginette